

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 10 mars 2021**

---

Communication n° 09/03.2021

Objet: Réfection des douches des vestiaires à la salle de gymnastique VD6

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A la suite des changements des normes de détection de la légionellose au niveau des douches et de leurs fermetures en lien avec la COVID-19 entraînant une insuffisance de soutirage d'eau, la mise en conformité de cette installation aux nouvelles normes est indispensable, car des bactéries de cette maladie y ont été détectées à un niveau trop élevé.

Actuellement, les douches fonctionnent pour de l'eau mélangée, laquelle est produite à l'entrée des locaux des douches à l'aide de vannes mélangeuses.

Pour régler les valeurs trop hautes de légionellose, l'eau chaude doit arriver jusqu'à chaque douche, avec une circulation d'eau dite permanente. Une programmation dite «anti-légionellose» sera optimisée (circulation d'eau à 70° pendant quelques minutes au milieu de la nuit une fois par semaine).

Le montant de cette mise en conformité se monte à Fr.60'419.70, taxes comprises. Ce montant sera inclus dans le budget des bâtiments.

La Municipalité

Saint-Prex, le 10 mars 2021/CM – 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, municipal, au 079 740 40 75*